

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOMFY SA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 7 836 800 €.
Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde, 74300 CLUSES.
476 980 362 R.C.S. Annecy.

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **27 novembre 2014, à 10 h 00**, au siège social, 50, avenue du Nouveau Monde à Cluses (74300) à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

I. – Questions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

— Possibilité pour l'Assemblée Générale Ordinaire de décider des distributions par répartition de biens en nature, modification de l'article 35 des statuts.
— Non prise en compte par la société des conventions dérogeant au dernier alinéa de l'article 13 des statuts si le démembrement des actions résulte d'une donation réalisée sous le bénéfice des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts français, modification de l'article 13 des statuts.

II. – Questions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

— Distribution exceptionnelle d'une somme de 391 840 000 euros prélevée sur les réserves, payable sous la forme, au choix de l'actionnaire, d'une attribution en numéraire ou d'une attribution de titres du portefeuille, sous condition de la modification de l'article 35 des statuts.
— Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom, ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, c'est-à-dire au plus tard le 24 novembre 2014 à zéro heure, heure de Paris :

— **soit dans les comptes de titres nominatifs** tenus pour la société par son mandataire, Société Générale, Service des Assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), 32, rue du Champ de Tir, CS30812, 44308 Nantes Cedex 3,
— **soit dans les comptes de titres au porteur** tenus par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à la Société Générale, Service des Assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), 32, rue du Champ de Tir, CS30812, 44308 Nantes Cedex 3, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ;
- Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- Voter par correspondance.

Depuis le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est mis en ligne sur le site de la société (www.somfy.com).

Les actionnaires peuvent demander par écrit à la Société Générale, Service des Assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), 32, rue du Champ de Tir, CS30812, 44308 Nantes Cedex 3, de leur adresser un formulaire unique de vote à distance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard le 21 novembre 2014.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation aux services de la Société Générale, Service des Assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), 32, rue du Champ de Tir, CS30812, 44308 Nantes Cedex 3. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par la Société Générale au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique, accompagné de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et, le cas échéant, de son attestation de participation, à l'adresse suivante : assemblee@dsgsomfy.com ou par fax au +33 (0)4 50 40 19 61. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour devront transmettre à la Société Générale, Service des Assemblées (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS), 32, rue du Champ de Tir, CS30812, 44308 Nantes Cedex 3 une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société SOMFY (www.somfy.com) depuis le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce sont mis à disposition des actionnaires au siège de la société SOMFY SA, 50, avenue du Nouveau Monde, 74300 Cluses, et mis en ligne sur le site internet de la société (www.somfy.com).

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut adresser au Président du Directoire de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 21 novembre 2014. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège de la société SOMFY SA, Service des Assemblées, à l'attention de Sandrine Meynard, 50, avenue du Nouveau Monde, 74300 Cluses, ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante assemblee@dsgsomfy.com. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'avis préalable à l'Assemblée est paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 127 du 22 octobre 2014.

Le Directoire.

1405111